

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **97 (1961)**

Heft 7

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

396

MONTREUX 24 FÉVRIER 1961

XCVI^e ANNÉE No 7

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

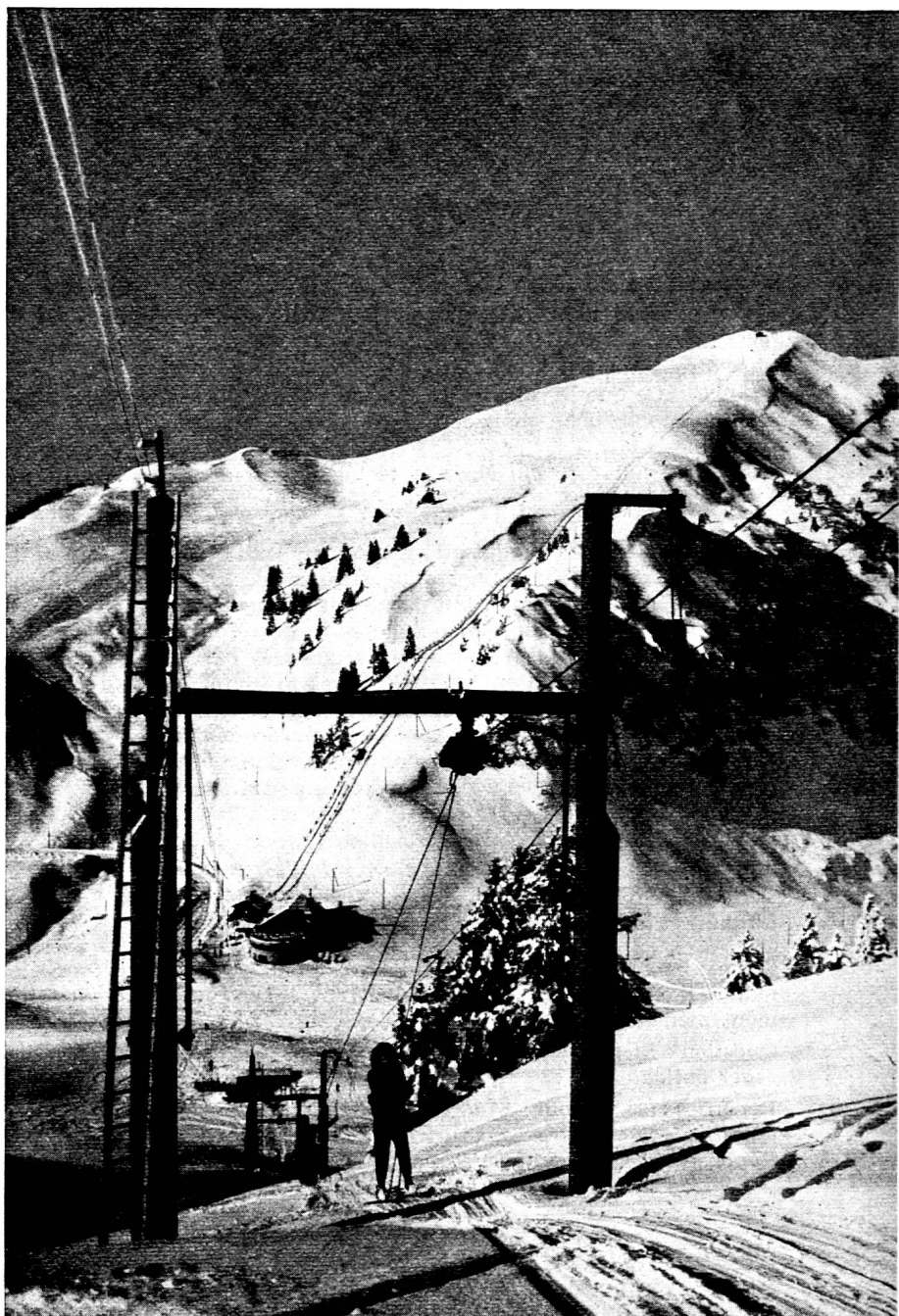
Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux 11 b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



profitons tous

du soleil

et de la neige!



COMITÉ CENTRAL

SPR

Vers une école romande

La Commission du rapport 62 a tenu samedi dernier, 11 février, à Lausanne, sa sixième séance sous la présidence de J.-P. Rochat, notre collègue de Blonay, futur rapporteur.

Tous les délégués SPR sont présents ainsi que les représentants des diverses associations d'enseignants non affiliées à la Romande. Pour cette séance, où allaient être examinés les principes de base de la future école romande, le comité central SPR avait, à la demande de la commission, prié les divers Départements cantonaux de l'instruction publique de se faire représenter.

Aussi, au début de la séance, le président a-t-il le plaisir de saluer les délégués officiels des cantons romands qui, dorénavant, prendront part aux travaux de la commission. Ce sont :

Pour Fribourg : M. le chanoine Barbey, professeur de pédagogie à Fribourg.

Pour Genève : M. R. Jaquet, sous-directeur du collège. M. E. Bœlsterli, inspecteur scolaire et maire de Versoix.

Pour le Jura : M. Ph. Monnier, directeur de l'école secondaire de Tramelan.

Pour Neuchâtel : M. E. Bille, premier secrétaire au Département. M. Berner, inspecteur scolaire.

Pour Vaud : M. M. Ray, inspecteur scolaire. M. Yersin, directeur du collège et des écoles primaires de Payerne.

Pour le Valais : M. Cl. Bérard, inspecteur scolaire.

Le président, saluant ses hôtes, leur exprime sa satisfaction de voir se joindre à la commission des représentants officiels des autorités scolaires cantonales. Grâce à leur collaboration, le travail pourra se poursuivre sur des bases plus sûres ; il sera surtout plus directement orienté dans le sens des réalisations possibles. Ce que le rapport 62 apportera ne sera peut-être qu'une ébauche, mais cette ébauche sera au moins utilisable.

J.-P. Rochat rappelle alors la tâche qui fut donnée à la commission :

1. Rechercher, sur le plan romand, ce qui peut être harmonisé dans les organisations scolaires existantes ;
2. Essayer de définir un statut-cadre idéal.

Si, au départ, le premier but paraissait le plus important, il est très vite apparu qu'une série de réformes, si utiles soient-elles, ne résoudreient que très partiellement le problème. Pour construire solide, il importait d'abord de savoir dans quelle direction on voulait et pouvait œuvrer. Il fallait donc essayer de dégager les principes directeurs d'une réforme valable. Une sous-commission dirigée avec compétence par M. Heim-

berg (maître secondaire à Lausanne) et composée de Milles Zum Brunn (Vaud) et Ducret (Genève), de MM. Ducrest (Fribourg), Grandjean (Neuchâtel), Herbez (Genève), Miauton (Vaud) et Zuchuat (Valais) a rédigé le rapport préliminaire. Les thèses proposées ont fait l'objet d'une très longue discussion.

Ce n'est pas encore le moment de présenter les principes de base qui furent étudiés, amendés ou approuvés, complétés ou transformés. Ce qu'il faut dire, c'est que la discussion fut des plus animées et extrêmement intéressante. Les interventions de MM. Gallay et Jaquet, et surtout celles de M. le chanoine Barbey, permirent de compléter et de mieux définir les fins de l'éducation. Les notions d'orientation et de « démocratisation » furent éclairées par les suggestions pertinentes de MM. Bille, Yersin et Jaquet. MM. Ray et Zuchuat et Bille, sur le gros problème de la formation des futurs enseignants, fournirent des compléments utiles et la solution de la commission, amendée, rallia une unanimité de bonne augure.

L'échange de vues se prolongea tout l'après-midi : chacun eut le loisir d'exprimer ses idées, ses critiques et/ou son approbation. Chacune des diverses interventions, on doit le relever, a été faite avec le souci constant d'apporter une contribution positive à l'œuvre de la commission. On sentait chez chacun des participants, qu'il fût représentant officiel ou simple délégué, la préoccupation louable de trouver des solutions acceptables pour tous et qui tiennent compte pourtant de la diversité de nos cantons romands. On peut dire que la plupart des principes posés par le groupe de travail Heimberg ont été admis et que, sur beaucoup, un accord valable pourra être réalisé.

Dans une prochaine séance, le travail présenté, qui aura été revu et complété, sera examiné à nouveau et on discutera des conséquences de ces principes sur l'harmonisation souhaitée de l'école romande. Après quoi les groupes « structures » et « programmes » pourront édifier le futur statut-cadre scolaire romand et en fixer les détails.

Signalons pour terminer le très sympathique message de M. l'inspecteur Ray, au nom de ses collègues officiels, remerciant la SPR d'avoir convié les autorités cantonales à participer au travail entrepris et formulant pour son aboutissement les vœux les meilleurs. Tout cela fait bien augurer de l'avenir et permet de penser que le rapport 62 apportera des solutions, partielles certes, mais réalisables sur le plan romand.

C. M.

VAUD

VAUD

Enquête SPV automne 1960 (suite et fin)

Dans les questions réservées au corps enseignant primaire, il en est deux qui se rapportent à l'enseignement ménager :

Question : *Etes-vous partisan d'un enseignement ménager obligatoire ?*

Réponses : 96 % ; oui : 87 % ; non : 9 %.

Question : *Si oui, êtes-vous satisfait du système actuel ?*

Réponses : 74 % ; oui : 58 % ; non : 16 %.

Ces réponses sont claires et nettes.

Si le principe de cet enseignement est admis par les instituteurs vaudois, 26 % de ceux-ci ne disent rien du système actuel et le 16 % en est insatisfait. Pourquoi cette profonde et grave désaffection ? Nous posons la question à laquelle seule une enquête approfondie pourrait répondre. Pour rester objectifs, nous relevons dans les réponses des collègues ces vœux plusieurs fois exprimés : étaler le programme ménager sur deux ans afin qu'une plus large part soit faite au travail intel-

lectuel; suppression de l'enseignement ménager jusqu'à seize ans (même désir de développer la culture); tout l'enseignement ménager donné dans des internats; enseignement ménager avec option.

Le problème de la formation du corps enseignant avait retenu l'attention de la commission qui avait posé la question suivante :

Etes-vous satisfait de notre mode de formation par une école normale dispensant à la fois la culture générale et la formation pédagogique ?

Réponses : 89 %; oui : 27 %; non : 62 %.

Notre intention n'est pas de « torpiller » notre Ecole normale. Pourtant, des chiffres comme ceux-ci nous laissent songeurs. Le système vaudois n'est donc pas agréé des instituteurs vaudois. Leur formation ne les satisfait pas. Les uns disent que la préparation pédagogique est insuffisante; d'autres se plaignaient du trop peu de temps consacré à la culture générale; ceux-ci, qui n'ont pas la vocation, n'ont pas la possibilité de bifurquer vers d'autres études ou d'autres activités puisque aucune porte ne s'ouvre devant leur brevet que celle de l'enseignement.

Des remèdes ? Exclus ! Il faut avec courage s'atteler — mais sur un plan supérieur : sur le plan romand — à cette question de la formation des maîtres. Qu'ils aient tous dans notre Romandie la même formation. Qu'un brevet genevois soit équivalent à un neuchâtelois, un valaisan à un fribourgeois, un jurassien à un vaudois. Que l'on recherche des points possibles de rencontre avec les maîtres secondaires quant à la formation générale et professionnelle des uns et des autres, afin qu'il n'y ait plus qu'un seul corps enseignant au service d'une seule école. Utopie ? Mais non. Si l'on y croit, on le réalisera. Il ne faut évidemment pas jeter le manche après la cognée en constatant tout bonnement que si notre formation actuelle ne convient pas, on ne peut rien faire pour l'améliorer. C'est un grave, un bien grave problème : sa résolution est proposée; qui va s'en charger ?

Question : *Approuvez-vous la liberté de choix laissée au maître dans l'application du plan d'études ?*

Réponses : 96 %; oui : 89 %; non : 7 %.

Cette liberté convient à notre caractère, comme elle convient à la diversité de notre canton, qui va de la plaine à la montagne, de la campagne à la ville, du lac Léman au lac de Joux. Ainsi donc, chacun, à la mesure de son service, trouve dans notre plan d'études ce qui convient. Et si le canton en est satisfait, pourquoi ne le serions-nous pas les tout premiers ? Nous sommes très sensibles à cette marque de confiance qui nous est donnée par nos autorités scolaires cantonales.

Question : *Etes-vous satisfait de l'échelle des notes de 10 à 0 ?*

Réponse : 96 %; oui : 87 %; non : 9 %.

Question : *Verriez-vous avec satisfaction la diminution du nombre des notes ?*

Réponses : 87 %; oui : 66 %; non : 21 %.

Si aucun commentaire n'est à faire sur la première de ces questions, il n'en est pas de même sur la seconde. Nous constatons que le corps enseignant primaire vaudois réclame une diminution du nombre des notes. Pourquoi le système appliqué dans les écoles secondaires ne serait-il pas applicable dans les écoles primaires ? Il faut, dans ce domaine des notes, que nos Autorités cantonales apportent au plus tôt la simplification demandée. Une décision serait vite

prise après une courte étude faite en collaboration avec la SPV. Notre enquête donnera déjà toute la matière nécessaire à nos commissaires à désigner.

Question : *Notre système des examens annuels obligatoires pour les classes primaires et supérieures vous paraît-il judicieux ?*

Réponse : 89 %; oui : 52 %; non : 37 %.

Que voilà encore un point névralgique ! Il y a vingt ans, on essayait de sortir de l'ornière centenaire en instituant timidement des examens « fonctionnels ». Mais c'était beaucoup plus simple de rentrer dans nos traditions « dictée, calcul rédaction ». Pourtant, depuis quelques années, des examens psychologiques sont introduits en secondaire; et l'on nous annonce que l'examen de calcul du degré supérieur primaire de 1961 est supprimé, pardon ! remplacé par deux autres... Soufflerait-il donc un vent nouveau à la Cité de Lausanne ? Sera-t-il vaudoire ou joran ? Trêve de plaisanterie ! Il est un fait certain, les examens des écoles vaudoises satisfont de moins en moins le corps enseignant (c'est lui qui est en cause dans cette enquête). Une constatation d'abord : les élèves secondaires vaudois subissent un examen d'admission et, six ans après, l'examen final. Pourquoi en conserve-t-on après chaque année en primaire et en classe supérieure ? Comprenne qui pourra. Si donc, dans nos classes secondaires, des examens ne sont pas nécessaires, nous pensons qu'ils ne pourraient être maintenus, en primaire, qu'à la fin de la troisième année pour l'entrée en secondaire et à la fin de la cinquième ou sixième année pour l'admission en supérieure. A quoi peuvent-ils donc servir, surtout en 7e, en 8e et en 9e ? A moins qu'ils soient conservés pour contrôler le travail du corps enseignant ? Par quoi peut-on prouver leur nécessité puisque jamais encore dans ce bon pays de Vaud l'on n'a osé essayer leur suppression, même à titre expérimental ? Les commissaires soussignés offrent bien volontiers leurs classes pour cette expérience. Ils sont persuadés que le rendement du travail de leurs élèves n'en souffrirait pas, bien le contraire. En attendant cette urgente modification de structure de nos examens annuels, un allègement serait certainement apprécié des instituteurs : la suppression pure et simple de tous les examens oraux qui, en général, sont un beau trompe-l'œil et ne revêtent, pédagogiquement parlant, qu'une valeur moins que relative.

Certaines questions, moins importantes peut-être, donnent un résultat extrêmement net : ainsi le caractère mixte de nos classes est approuvé sans réserve.

Question : *Approuvez-vous la coéducation des sexes ?*

Réponses : 98 %; jusqu'à 10 ans : unanimité; jusqu'à 16 ans : 57 %; jusqu'à 18 ans : 41 %; pas du tout : 1 instituteur !

Notre système vaudois, tant primaire que secondaire, de classes mixtes durant toute la scolarité ne rencontre aucune opposition au sein du corps enseignant. Nous nous dispensons de tout commentaire.

Par contre, sur le début de la scolarité et sur le début de l'année scolaire, l'opinion des instituteurs et institutrices vaudois est très partagée.

Question : *Début de la scolarité obligatoire.*

Réponses : 93 %; 6 ans dans l'année : 34 %; 7 ans dans l'année : 59 %.

Question : *Souhaitez-vous le début de l'année scolaire au printemps ou en automne ?*

Réponses : 92 %; au printemps : 43 %; en automne : 49 %.

L'écart semble faible entre les partisans du printemps et de l'automne. Nous pensons toutefois que les réponses ne révèlent qu'imparfaitement l'opinion des enseignants, parce que la majorité des réponses reçues nous sont parvenues de collègues de la campagne. Les citadins ont répondu proportionnellement en moins grand nombre. D'une façon générale, on est pour le printemps, donc statu quo, en campagne; on est pour l'automne en ville. Il semble qu'à la campagne on craint d'avoir à préparer les examens annuels en juin et juillet; le régime des vacances y est aussi probablement pour quelque chose. Mais si les examens, comme on peut le souhaiter, venaient à être supprimés, l'opinion de nos collègues ruraux ne changerait-elle pas?

Trois questions soulevaient des problèmes qui touchent à l'enseignant secondaire. Là encore, les réponses données sont peu claires, très diverses. Peut-être l'expérience en cours chez nous ne permet-elle pas encore de se prononcer objectivement.

Question : *Début de l'enseignement secondaire.*

Réponses : 91 %; à 10 ans : 16 %; à 11 ans : 40 %; à 12 ans : 32 %; à 13 ans : 3 %.

Le corps enseignant primaire pense que l'entrée à l'école secondaire fixée actuellement à 10 ans (depuis l'introduction de la réforme de l'enseignement secondaire) est prématurée. Il serait donc d'avis de la retarder. Sans doute est-il parfois difficile de juger équitablement un enfant de 10 ans; un certain nombre de nos élèves se développant plus tardivement, la possibilité de suivre le voie secondaire leur est fermée; et cela est plus que regrettable.

Question : *La sélection des élèves entrant à l'école secondaire doit-elle être fondée :*

- sur des examens pédagogiques seuls avec oraux ?*
- sur des examens pédagogiques seuls sans oraux ?*
- sur des examens pédagogiques et psychologiques ?*
- sur l'écart à la moyenne de la classe à l'école primaire ?*

Réponses : 96 %; a) 10 %; b) 8 %; c) 56 %; d) 13 %.

Il n'est pas besoin ici de longs commentaires. Le système actuellement appliqué est approuvé; mais nombre de nos collègues sont d'avis qu'une vraie orientation pourrait avantageusement remplacer l'examen.

Question : *Faut-il continuer à exiger soit la licence, soit pour les maîtresses le brevet de maîtresse secondaire, pour tous les enseignements dans les collèges secondaires, tant au tronc commun qu'au deuxième cycle ?*

Réponses : 72 %; oui : 35 %; non : 37 %.

Il est difficile d'apprécier ce résultat. Les problèmes posés actuellement à l'enseignement secondaire par l'arrivée d'un afflux d'élèves que jusqu'à maintenant les collèges ne prenaient pas, ne sont pas résolus à satisfaction. Dans les premières années du cycle secondaire actuel (tronc commun) la préparation pédagogique de l'enseignant joue un rôle plus important que dans le passé; et on essaie actuellement de pousser cette préparation nécessaire. Là résident probablement les raisons de la réponse ambiguë donnée à cette question.

La sous-commission vaudoise :

G. Ehinger, Ch. Miauton, E. Zimmermann

P.S. Les collègues qui auraient encore des remarques à faire au sujet de cette enquête voudront bien les adresser à E. Zimmermann, à Prangins.

Section de Moudon — gymnastique

La leçon mensuelle de gymnastique aura lieu le vendredi 3 mars, à 17 heures, à la salle de gymnastique de Moudon.

Maîtres de dessin

Samedi 25 février, à 14 h. 30.

Café Vaudois, Riponne, Lausanne.

Séance de travail : communications du comité - examen de travaux d'élèves (initiation artistique, surtout) - propositions individuelles.

Educatrices des petits

Nous vous invitons à la rencontre printanière des maîtresses d'école enfantine vaudoise. Elle aura lieu le mercredi 1er mars, à 14 h. 30, au Foyer du Théâtre. Le sujet débattu et discuté sera des plus passionnants : « L'Ecole enfantine devant la Réforme scolaire ».

Insignes Croix-Rouge Jeunesse

Des insignes de la Croix-Rouge de la Jeunesse, sous forme de broches en métal léger, sont à la disposition des instituteurs pour les remettre à leurs élèves.

La remise d'un insigne pourrait être effectuée selon les critères suivants :

- A tout junior ayant suivi avec succès les épreuves — d'un cours d'hygiène et de premiers soins, — d'un cours de sauvetage nautique, — d'un cours de soins au foyer.
- A tout junior qui se sera manifesté à l'attention de ses camarades et de ses maîtres par une attitude conforme à l'idéal de la Croix-Rouge.

La demande d'insigne doit être faite par l'instituteur, en justifiant l'octroi de l'insigne, à la Commission CRJ-SPV, Roland Joost, Begnins.

Postes au concours

Le Chenit. — Le poste d'institutrice primaire paru dans la FAO du 14 février est à repourvoir **au Sentier** et non au Brassus (Bas de la Combe).

Arnex-sur-Orbe. — Institutrice semi-enfantine. Obligation d'habiter l'appartement du collège qui a tout le confort.

Chesalles-sur-Oron. — Institutrices primaire, 1re, 2e et 3e années. Obligation d'habiter l'appartement mis à disposition.

Corbeyrier. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : avril prochain.

Dompierre-Prévonloup. — Instituteur primaire à Dompierre. Obligation d'habiter l'appartement du collège. Entrée en fonctions : avril prochain.

Lussy. — Maîtresse de travaux à l'aiguille.

Montreux-Châtelard. — Institutrice primaire à Chaux-de-Fonds. Indemnité de résidence : pour veuve ou célibataire, 400 fr. par an. Les candidates sont priées d'adresser un bref curriculum vitae à la direction des écoles de Montreux.

Montreux (cercle). — Maître de dessin et, éventuellement, d'autres branches. Indemnité de résidence : marié, 800 fr. par an; célibataire, 400 fr. par an. Les candidats sont priés d'adresser un bref curriculum vitae à la direction des écoles de Montreux.

Orny. — Institutrice semi-enfantine.

Oron-la-Ville. — Instituteur pour la classe sup.

Prilly. — Deux institutrices primaires. Indemnité de résidence : 700 fr. pour institutrices célibataires. Ne se présenter que sur convocation et s'abstenir de toutes démarches personnelles. Les candidates sont priées d'informer la direction des écoles de leur postulation.

Renens. — Instituteurs primaires. Institutrices primaires. Maître de travaux manuels. Indemnité de résidence. Obligation d'habiter la commune. Les candidats ne se présenteront que sur convocation et annonceront leur candidature au président de la commission scolaire, M. Charles Magnenat.

Saint-Légier. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 15 avril 1961. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 1er octobre 1961.

Sainte-Croix. — Instituteurs primaires. Institutrices primaires.

Saint-Prex. — Maîtresse de coupe et confection. Entrée en fonctions au printemps 1961.

Vallorbe. — Maîtresse de travaux à l'aiguille (8 h.).

Yverdon. — Instituteurs primaires. Institutrices primaires. Maître de gymnastique. Maître de travaux ma-

nuels. Indemnité de résidence. Les candidats sont priés de prendre contact avec la direction des écoles.

Bellerive. — Institutrice primaire. Entrée en fonctions au début d'avril.

Cercle scolaire intercommunal de Chaniaz. — Instituteur primaire. Institutrice primaire. Institutrice enfantine. Entrée en fonctions : 17 avril 1961. Appartements à disposition.

Cully. — Institutrice primaire à Cully. Institutrice primaire à Chenaux.

Granges de Sainte-Croix. — Instituteur primaire à La Chaux/Sainte-Croix. Institutrice semi-enfantine à L'Auberson.

Onnens. — Instituteur primaire. (Un poste d'institutrice semi-enfantine sera mis au concours en 1962 et un couple serait agréé.) Appartement dans villa de construction récente, avec jardin, sera mis à disposition.

Cheseaux-Noréaz. — Institutrice primaire.

Morges. — Maître de classe supérieure. Entrée en fonctions : lundi 17 avril 1961.

Voir FAO des 17 et 21 février 1961.

GENÈVE

GENÈVE

Avis important du Centre d'information UIG

A la suite d'un effort intense soutenu depuis 3 mois, nous avons la joie de vous annoncer, chers collègues, la mise à votre disposition des deux séries de fiches que nous vous avons promises :

1. *L'Histoire Suisse*, programme de 6e (de la Suisse héroïque à 1515), qui comporte :

37 fiches pour le maître (format A4 = 30/21) ;

48 fiches pour les élèves (format A5 = 21/15) ;

48 corrigés (en rouge), (A5), au total

133 fiches contenant des centaines de croquis aussi simples qu'évocateurs.

Ce travail remarquable de notre collègue R. Rudin, de Cogny, vous enchantera par sa richesse. Reproduits sur stencils par les soins de notre ami Cornioley, qui a mis non seulement tout son talent, mais encore son cœur et son esprit à ce travail de Romain, les dessins font de cet ouvrage un incomparable outil de travail pour les maîtres qui se le procureront.

L'Histoire Suisse, programme de 7e (de la Renaissance aux Aristocraties) tout aussi réussi, sera livrable avant Pâques encore.

2. *L'Instruction civique*, programmes de 7e, 8e et 9e plus des compléments, est un travail suggéré par le cours de notre ancien collègue suppléant R. Perret, actuellement sténographe-mémorialiste au Grand Conseil, travail comprenant 48 fiches (format A5 = 21/15), soit :

24 fiches pour le maître (avec schémas),

24 fiches pour les élèves (6 questions en moyenne par fiche),

24 corrigés (en rouge).

Ces deux ouvrages, qui vous faciliteront la tâche — tout en laissant aux manuels que vous connaissez bien leur rôle utile de livres de lecture illustrés, nous les remettons, chers collègues, entre vos mains habiles à manier la craie et sous vos yeux inquisiteurs, sans crainte de vous décevoir. Mais sait-on jamais ?

L'Histoire (6e) se vend 10 fr.

L'Instruction civique, 4 fr.

Ceux qui désirent l'un ou l'autre de ces travaux — ou les deux — sont priés de passer leurs commandes au moyen du bulletin vert, en indiquant au dos du cou-

UIGM

Les membres de la Section sont convoqués en

Assemblée administrative annuelle

le jeudi 2 mars 1961, à 9 h. 30 précises

à la Salle des Fêtes du Buffet de la Gare de Cornavin (entrée : passage de Montbrillant)

Ordre du jour statutaire (voir convocation individuelle)

L'assemblée sera suivie d'un repas en commun servi à 12 h. 30 au Buffet de la Gare de Cornavin. Nous entourerons nos collègues qui viennent de faire valoir leurs droits à la retraite : Henri Baumard, René Chappuis, Pierre Compagnon, Edouard Gaudin, Louis Guy, Louis Marcet, Emile Monjon, André Pautex et Marc Schlaeppli. (Lucien Cabuzat ne pourra, pour des raisons de santé, être parmi nous, le 2 mars). Nous invitons tous nos collègues, membres actifs et honoraires, à se retrouver nombreux pour ce repas amical.

MENU : Vol-au-Vent Toulousaine

Poulet Grillé au Lard

Pommes Mirette

Petits Pois à la Française

Parfait Glacé au Kirsch

Prix : Fr. 7.— (sans service et boissons)

Prière de s'inscrire auprès de notre collègue Albert Morard, 10, rue Liotard, tél. 34 39 64, avant le mardi 28 février, à midi.

Le comité.

pon le nombre d'exemplaires désirés ainsi que leurs titres, s.v.p.

Union des Instituteurs - Centre d'information.

I 15.155, Genève.

Au terme de cet appel à votre collaboration particulière, il faut que Georges Gallay soit remercié une fois de plus. Sans lui, sans son art de catalyser les bonnes volontés, de susciter l'enthousiasme et le goût du travail supplémentaire, je ne crois pas qu'en 3 mois nous aurions eu deux nouveau-nés à vous offrir. D'ailleurs, bien des collègues apparaissent à Vernier, qui le lundi, qui le jeudi, et sont pris dans l'engrenage d'un authentique esprit d'équipe.

Cela est si vrai que notre collègue *Badoux*, du CC de la SPV, a été attiré, comme un papillon, par le CI genevois. A Vernier, lundi 13, il a été littéralement ébloui par nos réalisations. Il va suivre notre exemple en Pays de Vaud, si bien qu'un projet de collaboration entre nos deux centres est déjà en gestation. Embryon de l'Ecole romande ?

UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS :

Section des Messieurs

Compte rendu financier de l'exercice 1960

UN EXERCICE DÉFICITAIRE...

tel se présente celui de 1960. Et même assez fortement déficitaire, puisque l'excédent des dépenses atteint cette année la somme de fr. 1043.12, soit un fort déficit.

DU NON PAS A DES DÉPENSES EXAGÉRÉES...

puisque, comme vous pourrez vous en rendre compte au vu de résumé des opérations, nous avons réussi à comprimer certains postes : frais d'impression et frais généraux. D'autres postes, il est vrai, sont en augmentation ; mais cette augmentation est due avant tout à l'accroissement de nos activités. Au compte de réceptions et délégations, ce sont maintenant des groupes assez importants de collègues qui nous quittent. Le compte des œuvres est aussi en période de croissance. Les groupes auxquels nous nous rattachons ont presque tous augmenté leurs cotisations. Mais si vous comparez le total des dépenses de 1959 et de 1960, vous pourrez constater que les dépenses, sans tenir compte d'un versement au Centre d'Information (en 1959) ont passé de fr. 6023,20 à fr. 5787,17.

MAIS A UN MANQUE DE RÉCETTES...

celui de la ristourne de l'assurance accidents, qui nous avait rapporté, en 1959, fr. 3053,95, représentant deux annuités. Et contre un tel accident, nous sommes désarmés.

QUID DE L'AVENIR ?

Il faut regarder les choses en face. La ristourne de l'assurance accidents ne nous rapportera plus autant que par le passé si elle nous rapporte encore quelque chose. La situation nouvelle, en amenant une baisse des primes dont vous vous réjouissez, amènera une baisse de la ristourne dont le trésorier se lamente. D'autre part, il faudra développer l'information au sein de l'Union, et le système que nous connaissons, qui est celui d'une amicale, ne peut plus suffire si nous voulons jouer le rôle qui nous incombe. Au cours d'une assemblée plénière, vous avez applaudi aux paroles de notre président, lorsqu'il a montré que nous devons prendre une mentalité plus « syndicaliste » que jusqu'à maintenant ; vous l'avez applaudi de même quand il n'a pas caché que ceci demanderait des sacrifices moraux, car il faudra mettre un frein à notre individualisme quand il risque de nuire à l'ensemble de nos collègues, et sacrifices matériels.

Il nous faudra dès l'an prochain créer un embryon de secrétariat. Et il faudra éviter une aggravation de notre situation financière. Tout ceci nous amènera à des sacrifices, et le trésorier ne peut vous cacher qu'une augmentation de la cotisation de 5 francs lui semble inévitable. Vous verrez par le projet de budget qui suit le résumé des opérations qu'elle ne sera pas superflue.

Chers collègues,

Il m'aurait plu de vous donner un compte rendu agréable, aimable et léger. C'est un triste rôle, et pas toujours compris, que celui du soussigné. Gérer nos fonds, faire rentrer une manne qui n'a rien de céleste n'est certes pas spectaculaire. Mais les trésoriers peuvent passer, les problèmes restent, et il reste que le mieux est d'exposer franchement la situation, sans la farder et sans la pousser inutilement au noir.

Le trésorier : P. Haubrechts.

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS

(entre parenthèses, les chiffres de l'exercice 1959)

Recettes

Cotisations	4 584.50	(4 870.50)
Rist. ass. acc.	—	(3 053.95)
Intérêts Caisse d'épargne	149.05	(103.75)
Intérêts Coop. d'habitation	10.50	(10.50)

Dépenses

Cotisations SPR	2 741.—	(2 736.—)
Cotis. et particip. aux œuvres, abon.	313.95	(141.—)
Indemn. au prés. (1959 : 2 ann.)	500.—	(800.—)
Frais d'impression	577.90	(940.—)
Prime ass. resp. civ.	71.20	(70.40)
Déleg., réceptions	1 190.20	(827.90)
Frais généraux	392.90	(507.90)
Excédent des dépenses 1960 :	1 043.12	
	5 787.17	5 787.17

ÉTAT DU CAPITAL

Aux chèques postaux	1 205.73
En caisse	203.75
Caisse d'épargne	6 860.15
Deux parts coop. d'hab.	80.—
Matériel	1.—
Fonds de lutte UIG	1 218.30
Capital net	7 132.33
	8 350.63
	8 350.63

Arrêté le 31 janvier 1961.

PROJET DE BUDGET POUR 1961

Recettes

Cotisations	4 537.—
Augmentation de 5 fr.	855.—
Ristourne ass. accidents	600.—
Intérêts Caisse d'épargne	120.—
Intérêts Coop. d'habitation	10.50

Dépenses

Cotisations SPR	2 586.—
Cotis. et part. aux œuvres, abon.	350.—
Indemnité au président	500.—
Frais d'impression	600.—
Assurance responsabilité civile	70.—
Réceptions, délégations	1 000.—
Frais généraux, secrétariat	1 200.—
EXCÉDENT DES DÉPENSES	183.50

6 306.— **6 306.—**

UNION DES INSTITUTRICES GENEVOISES

Rapport financier pour l'exercice 1960

Recettes

Cotisations et amendes statutaires	Fr.	7 087.—
Intérêts caisse d'épargne		250.49
Remboursement des impôts anticipés		100.89
Don anonyme à la caisse !		0,99
		7 439.37

Dépenses

Cotisations SPR, abonnements à l'«Educateur»	3 810.—
Cotisations aux sociétés féminines (alliance)	352.50
Frais d'administration, circulaires, poste, etc.	845.30
Frais d'impression (cartes, bull. de versem., etc.)	275.30
Indemnités comité, déléгат. assemblées SPR	1 075.20
Abonnements divers	35.—
Cotisation au comité romand choix de lectures	50.—
Don à l'«Ecolier romand»	100.—
Assurance responsabilité civile	125.70
Frais assemblée générale	178.50
Divers : réceptions (presse, stagiaires, corresp. bâtiments, visites entreprises, cours danses folkloriques, frais soirée Escalade)	529.95
Impôts anticipés caisse d'épargne	67.63
Versement à l'UAEE de sa part ristourne assurance accidents	1 567.—
Dépenses sur fonds théâtral	500.70
	9 512.78
Solde débiteur pour balance	2 073.41

Remarques

Cette diminution de capital est causée :
 — par le versement à l'UAEE de sa part sur les ristournes assurance accidents touchées en fin d'exercice 1959 ;
 — par la diminution du fonds théâtral, commun aux trois sections.

Résultat réel de l'exercice : bénéfice de 5 fr. 71. Chiffre singulièrement évocateur de la fragilité de notre équilibre financier. Soyez toutes présentes, chères col-

lègues, à l'assemblée du 2 mars, pour chercher avec votre comité un remède à cette situation.

Fonds d'entraide :

Dépenses

Parrainage Pro Infirmis	120.—
Parrainage du tuteur général	360.—
Don au village Pestalozzi	100.—
Association auxiliaire de « Pour l'Avenir »	50.—
Office privé des apprentissages	20.—
Séjours de vacances pour jeunes apprentis	20.—
Association de patronage enfants arriérés	10.—
Journal pour St-Jean-d'Aulph	28.60
Croix-Rouge Jeunesse	10.—
Foyer d'accueil de la Madeleine	15.—
Ouvroir de l'Union des femmes	150.—
Total des dépenses	883.60

Recettes :

Ecole des Pervenches	77.—
» de F. Hodler	185.—
» de la Roseraie	195.—
» Bertrand	55.—
» rue Necker	20.—
» des Eaux-Vives	128.—
» Trembley I	16.—
» des Cropettes	43.50
» du Bd James-Fazy	56.—
» des Franchises	12.—
» du Mail	35.—
5 versements individuels	31.—
Total des recettes	853.50

Résultat de l'exercice : déficit de 30 fr. 10.

Merci à toutes les collègues qui, par leurs contributions généreuses ont permis ces dons tant appréciés, et merci à celles qui ont pris la peine de les récolter. Quant à celles qui, cette année, ont peut-être oublié notre fonds d'entraide, je leur rappelle simplement qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire...

La trésorière : L. Schwindt.

NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL

Dernière visite d'établissement

Mercredi 8 mars « Lithographie Fiedler, Cernil-Antoine 14, La Chaux-de-Fonds ». Pour des raisons impérieuses, la visite doit se faire en deux étapes :

14 h. 30 : collègues de La Chaux-de-Fonds et du Locle. 15 h. 30 : collègues du reste du canton.

A l'issue de la deuxième visite, réunion commune pour exposés et discussion.

Inscriptions à donner jusqu'au 6 mars à M. Roger Hügli, Case postale 23, Colombier (NE), ou par l'intermédiaire des correspondants de district. Aucune circulaire spéciale ne sera envoyée.

District de Neuchâtel

Assemblée générale administrative

Samedi 4 mars 1961, à 14 h. 30, au grand auditoire de l'Ecole de commerce.

Dès 16 heures, spectacle présenté par le mime René Quellet.

Invitez vos parents, amis et connaissances.

Rapport annuel du comité central de la SPN et de la section cantonale VPOD

L'activité déployée par notre association en 1960 ne se laisse pas aisément traiter dans le cadre trop rigide d'un rapport. Elle déborde de toute part, ce qui est un indice de vitalité et non... d'embonpoint !

VIE INTERNE

La SPN, elle aussi, subit l'évolution accélérée des structures et des méthodes. La répartition du travail et des responsabilités entre les comités de district et le comité central se modifie peu à peu. La nature et le nombre croissant des problèmes à étudier nous conduisent à intervenir de plus en plus fréquemment, soit en provoquant la convocation d'assemblées de district, soit en disposant des comités régionaux comme organes de transmission ou de distribution ! C'est normal et il ne se trouvera personne pour se plaindre, nous l'espérons, d'une organisation qui fait ses preuves.

Cependant nous avons l'impression que la part d'initiative des comités de section allant en diminuant certains d'entre eux sont parfois tentés de s'en remettre uniquement au comité central. Or, malgré l'importance

de nos interventions, il va de soi qu'elles ne sauraient suffire à alimenter une activité régionale régulière, seule capable de créer les liens d'amitié et d'intérêt indispensables.

Mutations. Dans nos comités apparaissent des figures nouvelles alors que se retirent des collègues ayant désiré faire place.

Deux membres du comité central nous quittent : Mlle Thérèse Schmid de Colombier, et Marcel Jaquet de La Chaux-de-Fonds.

Mlle Thérèse Schmid était entrée au comité central en 1956, succédant à M. Ernest Bille. Durant cinq ans elle a rédigé nos procès-verbaux de façon remarquable, et, malgré la proximité de la retraite, elle n'a pas craint d'accepter la lourde charge de caissière du comité d'organisation du centenaire.

Marcel Jaquet a fait partie du comité central depuis 1954, en a été le secrétaire-correspondant avant d'en devenir le vice-président. Loin de considérer ce poste comme une sinécure, il a constamment secondé le président en prenant une très large part à la conduite de nos travaux sur la réforme de l'enseignement et en n'hésitant pas à accepter d'être notre rapporteur cantonal en vue du congrès SPR 1962. Par ailleurs, il a eu le mérite d'assurer de façon parfaite la liaison, parfois délicate, entre la dynamique section de la métropole horlogère et le comité central.

A ces deux dévoués collègues nous exprimons la très vive gratitude du comité central et de la SPN tout entière.

Mlle Suzanne Voumard, nommée récemment, sera désormais la déléguée de la section à La Chaux-de-Fonds. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Par ailleurs, dans trois districts la présidence a changé de mains : à Neuchâtel, Robert Duckert succède à Philippe Zutter ; au Val-de-Travers, Claude Grandjean assure l'intérim à la suite de la démission de Francis Maire ; et au Locle, Charles Favre a remis ses pouvoirs à Georges Bobillier. Notre reconnaissance s'adresse aux présidents sortants et nos félicitations et vœux vont à leurs successeurs !

PROBLÈMES PÉDAGOGIQUES

Réforme de l'enseignement. La demande de « matière grise » est telle que l'école voit, depuis quelque temps, une nuée toujours plus dense de spécialistes et de profanes se pencher sur elle et chercher à en améliorer le « rendement ».

Grâce à sa représentation dans les commissions officielles, la SPN a pu faire part de l'opinion de ses membres.

Si en 1960 les dites commissions n'ont pas eu de séances, puisqu'elles étaient parvenues au terme de la première étape de leurs travaux, les rapporteurs désignés par le Département n'en ont pas moins continué à assumer leur tâche en vue de la préparation du rapport à présenter au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil. La mise au point des propositions définitives a donné lieu, le 21 décembre, à une ultime séance des commissions secondaire et primaire réunies. A cette occasion, le chef du Département de l'instruction publique a déclaré que la réforme proposée est un compromis dans la mesure où il a fallu s'adapter aux circonstances propres à notre canton. D'autre part le Grand Conseil sera appelé à se prononcer sur l'ensemble du projet, mais il apparaît que les dispositions prévues, si elles sont admises, ne pourront être appliquées que par étapes étant donné la pénurie de personnel enseignant et de locaux.

Au cours de cette séance les représentants de la SPN, en reprenant à leur compte l'argument « pénurie », ont fait remarquer qu'une sélection intervenant au même moment pour tous les élèves, et au plus tôt après la 6e année de scolarité obligatoire, donnerait lieu à une utilisation plus rationnelle des divers corps enseignants.

Objectivement nous devons reconnaître que, dans l'ensemble, un excellent travail a été fait et, malgré les divergences d'opinion, nous nous plaisons à relever qu'il s'est déroulé dans un climat de franche collaboration. Certes, notre point de vue n'a pas prévalu et nous le regrettons tout en pensant, cependant, qu'en définitive seul l'avenir peut être juge de la valeur des opinions émises.

Vers un école romande. Nous avons pris une part active à la création d'une « Commission intercantonale pour une école romande » — création de la SPR — et qui s'est assemblée pour la première fois le 28 mai 1960. La SPN y est représentée par Marcel Jaquet, rapporteur cantonal désigné par le comité central, et Claude Grandjean. Certains journaux vous ont déjà renseignés abondamment sur les premiers travaux de cette commission et vous avez pu, par là, vous rendre compte de l'intérêt qu'ils ont suscité d'emblée. Ces travaux seront méthodiquement poursuivis sous la direction d'un collègue vaudois, M. Jean-Pierre Rochat, rapporteur général pour le congrès SPR 1962. Rien n'est négligé pour donner le retentissement et l'efficacité souhaités à une action que les circonstances se chargent de justifier.

Séminaire SPN d'études pédagogiques. En application stricte de nos statuts qui prévoient l'existence et l'activité d'une commission d'études pédagogiques, nous avons organisé, pour cet hiver et à titre d'essai, un séminaire d'études pédagogiques consacré à la méthodologie de l'arithmétique. Donné à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds par M. Laurent Pauli, directeur de l'Ecole normale, ce cours connaît un succès de participation très encourageant. L'essai est donc probant. Il nous faut cependant reconnaître que notre initiative n'a pas rencontré une approbation unanime. Nous savons que les participants eussent été plus nombreux si le cours avait été gratuit. Notre séminaire a également suscité des regrets quant à des interférences possibles avec le programme d'un cours semblable qu'organiserait le Département ainsi que, semble-t-il, avec le programme d'activité de la SNTM, notre sous-section. Nous souhaitons que de cette première expérience ne soient retenus que les aspects positifs !

Mérites de collègues. La sortie de presse du premier livre de solfège de notre collègue Charles Landry ainsi que l'intense travail de documentation que fournit cet autre collègue méritant qu'est Maurice Nicoulin ont été très remarqués. Nous les en félicitons et les en remercions très sincèrement. Dans ce témoignage de gratitude, nous leur associons tous ceux d'entre nous, et ils sont nombreux mais hélas ! anonymes, qui travaillent dans le même sens.

N'ayons crainte de le dire hautement car, lorsque l'un de nous a failli, l'incident n'échappe pas à la généralisation !

Problèmes matériels

Dans ce domaine, et malgré les apparences, 1960 n'a pas été une année de repos !

Traitements. Lors de notre dernière assemblée générale, un débat intéressant avait eu lieu au sujet de

l'égalité de salaire entre célibataires hommes et femmes et des allocations pour charges sociales.

De son côté, le Cartel cantonal VPOD ne tardait pas à confier à une commission de trois membres, les collègues Luc de Meuron, président, Robert Deppen, secrétaire fédératif, et votre président, la tâche d'élaborer les principes d'une demande de revalorisation des traitements. En octobre, le cartel pouvait prendre la décision d'informer le Conseil d'Etat de ses intentions. A quelque temps de là, le chef du Département des finances nous faisait part d'un projet de réadaptation de l'allocation de renchérissement, mesure devant être accompagnée de dispositions tendant à rétablir une proportion normale entre la part de traitement assurée et la part d'allocation mobile. A la demande de certaines associations, dont le cartel cantonal VPOD, ce projet put être discuté au cours d'une entrevue que MM. les conseillers d'Etat Guinand et Clottu accordèrent aux représentants du personnel de l'Etat et des corps enseignants. L'intention manifestée alors (réalisée aujourd'hui) par le chef du Département des finances était de proposer au Conseil d'Etat qu'une réadaptation de 3% du traitement assuré intervint le 1er janvier 1961, l'allocation mobile restant fixée à 10% du traitement de base. Cette entrevue permit surtout un échange de vues au sujet d'une revalorisation nécessaire des traitements en 1961, nécessité qui ne fut pas contestée. La netteté des déclarations de MM. les conseillers d'Etat et l'argumentation solide et précise de nos collègues de Meuron et Deppen eurent le pouvoir de clarifier le problème.

Prenant de leur côté l'initiative d'une démarche, nos collègues des corps enseignants féminins secondaire et primaire constituèrent une délégation qui fut reçue par le chef du Département de l'instruction publique.

Fonds de pensions. La science actuarielle, elle aussi, évolue et permet d'élargir certains horizons. Notre caisse de pensions, dans sa forme actuelle, date de 1954. Les expériences réalisées depuis ce moment ont incité le Cartel à confier à une commission l'étude des problèmes qu'elles soulèvent.

Statut des corps enseignants. De très rares allusions le rappellent parfois à notre souvenir ! Il serait souhaitable cependant que son étude soit reprise parallèlement à celle de l'application de la réforme de l'enseignement.

Centenaire

L'année 1960 aura été une année exceptionnelle, la SPN y devenant centenaire. Célébré le 18 juin à Neuchâtel, ce jubilé a été marqué par des manifestations qui sont encore trop présentes dans nos mémoires pour que nous songions à les évoquer longuement.

Nous nous attacherons plutôt à mettre en lumière le travail discret mais combien important accompli par Willy Guyot dans la rédaction de la plaquette historique dont il a su faire un témoignage tantôt spirituel, tantôt émouvant de la corporation à laquelle il voue une très grande part de ses qualités de cœur et d'esprit. Nous évoquerons avec plaisir la brillante réussite de la troupe théâtrale, notre gaie et dynamique ambassadrice dans les villes et les campagnes... Nous citerons aussi la remarquable exposition réalisée par Jean-Pierre Schopfer, exposition qui fut un tour de force si l'on tient compte des conditions dans lesquelles elle dut être préparée et qui fut également une révélation dans le domaine si riche de la création didactique.

Mais, si la lumineuse journée du 18 juin donna lieu à une manifestation de masse, le concours de chorales

enfantines qui eut lieu en mars contribua, lui aussi, de façon très particulière et fort sympathique, à la mise en valeur de l'école primaire neuchâteloise. Les échos suscités par cette manifestation le prouvent. Parmi eux, il convient de distinguer l'approbation sans réserve de nos autorités et la réaction très positive de l'association des chanteurs neuchâtelois lors d'une récente assemblée.

Et que dire du film d'Henry Brandt qui est le triomphal prolongement de notre centenaire ! Il faudra qu'un jour quelqu'un prenne la peine d'écrire l'histoire de la création de cette œuvre unique, récit passionnant d'une magnifique aventure qui commence avec l'initiative de Pierre von Allmen, qui continue par la signature d'une convention de société simple entre les Films Henry Brandt et la SPN et qui aboutit à La Brévine, un soir de fin décembre 1960...

Tout nous laisse supposer maintenant que le film aura une brillante carrière. La presse s'est attachée à dire, à juste titre, tout ce que cette œuvre représentait pour le cinéma suisse et a relevé les grands mérites d'Henry Brandt. Nous nous associons sans réserve à ces éloges, mais nous ne saurions nous en tenir là. En effet, nous devons penser à ce que ce film représente pour notre métier, pour l'Ecole, pour nos élèves, pour notre canton.

Nous avons la preuve que tout cela a été compris, par nos autorités d'abord, par les nombreux donateurs ensuite, et enfin par tous ceux qui, soir après soir, viennent remplir les salles de cinéma.

Henry Brandt, cinéaste de grand talent et qui, de surcroît, est des nôtres ; Charles Guyot, notre collègue ; M. Emile-Albert Niklaus, professeur et conseiller pédagogique ; M. René Gerber, compositeur, ont droit à notre plus vive gratitude.

A toutes ces marques bien imparfaites de reconnaissance, nous associons le témoignage tout spécial que nous tenons à rendre à M. le conseiller d'Etat Gaston Clottu en qui le cinéaste Henry Brandt et la SPN ont trouvé le plus chaud partisan et le plus sûr appui de toute l'entreprise !

Visites d'usines

L'action « Jeunesse et économie » nous a atteints grâce à l'exemple de nos collègues genevois et aux services du Centre d'information et de « public relations » (CIRP) par ses représentants, M. Luc Niggli, d'abord, M. Daniel Jordan, ensuite. Au cours de l'automne, cinq visites d'usines ont pu être organisées. Elles ont compté quelque 40 participants, en moyenne. L'expérience se poursuit en ce moment avec un succès plus grand encore et nous prouve que les contacts entre les milieux de l'économie et le corps enseignant sont non seulement utiles, mais nécessaires. Le but de cette action d'information est d'aboutir à l'organisation systématique de visites d'entreprises à l'intention des élèves de fin de scolarité, et cela, si possible, d'entente avec le service cantonal d'orientation professionnelle et les conseillers de profession.

Statuts de la SPN

Le comité central s'est vu récemment contraint de mettre à l'étude la revision des statuts de la SPN dont la dernière adaptation date de 1948. Les modifications intervenues depuis ce moment sont si profondes que nous ne saurions remettre ce travail à plus tard malgré le nombre déjà imposant de nos sujets de préoccupation !

Nos relations

Les occasions de contact avec le Département ont été, durant l'année écoulée et grâce à l'organisation des fêtes du centenaire, encore plus fréquentes que d'ordinaire. Nous exprimons notre reconnaissance à *M. le conseiller d'Etat Clottu* pour la compréhension qu'il nous a témoignée et à *M. Ernest Bille*, premier secrétaire, qui a largement contribué à faciliter nos démarches.

Nos relations avec la SPR sont fréquentes également grâce à l'activité inlassable de notre collègue *Adrien Perrot*, président, qui se consacre à unir toujours plus étroitement les diverses sections romandes et à donner à la SPR la place qui lui revient sur le plan national et international.

Par le cartel cantonal VPOD, nous entretenons des rapports très étroits avec les autres sections cantonales VPOD ainsi qu'avec le cartel syndical cantonal. Nous adressons tout spécialement un témoignage de

gratitude et de confiance au collègue *Luc de Meuron*, président du cartel, qui, par son action énergique et avisée, assure à nos travaux toute l'efficacité souhaitable. C'est également le lieu de dire ici — et de souligner — la qualité des services que nous rend notre collègue *Robert Deppen*, secrétaire romand; sa puissance de travail et sa bonne humeur inaltérable contribuent largement à faire de notre cartel un instrument de défense solide et efficace.

Conclusion

Ce rapport n'est que le pâle reflet d'une année brillante au terme de laquelle la SPN peut s'honorer d'avoir bien servi la cause de l'école primaire. Pour l'avenir, nous vous proposons de continuer à être persuadés que la revalorisation de notre profession dépend essentiellement du perfectionnement constant de notre travail.

Au nom du comité central:
Le président, *R. Hügli*.

JURA BERNOIS

Le « Memento » de l'ADIJ

Depuis quelques années, l'Association pour la Défense des Intérêts du Jura (ADIJ) a eu l'heureuse idée d'éditionner un petit memento dépliant qu'elle offre aux maîtres des classes supérieures, des écoles complémentaires et des écoles professionnelles du Jura. Ce memento est fort apprécié. Il donne d'intéressants renseignements sur la composition de nos autorités fédérales, cantonales et de districts et donne en particulier la liste des représentants jurassiens au sein des Conseils de la Confédération et du canton.

A partir de l'année prochaine, il sera vendu au prix de 10 centimes l'exemplaire. Cependant, il continuera à être remis gratuitement, pour leurs classes, aux membres du corps enseignant qui sont en même temps membres de l'ADIJ.

H. D.

JURA BERNOIS

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

Formation de gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et institutrices privées.
Préparation pour les examens du diplôme intercantonal pour l'enseignement du français...
Placement des élèves assuré.

Hauterive ● Ecole de secrétariat et de commerce

rue du Petit-Chêne 11, Lausanne - tél. 23 23 97
Cours de secrétariat de différents degrés
Cours 1re année de commerce

Ce cours de commerce a notamment pour objet de préparer les élèves à entrer en 2e année de l'Ecole supérieure de commerce. Début en avril. Demandez nos prospectus.

T. Allaz, Dr ès sc. commerciales et économiques ;
lic. ès sc. politiques.
B. Bieri, Dr en droit.

HOME AND TRAVEL ASSOCIATION
sera l'organisateur qualifié
de votre prochain

● SÉJOUR D'ÉTUDE en

Angleterre

Allemagne

Espagne

Italie

*A Pâques, grandes vacances
et toute époque de l'année*

*Hôtes payants, à partir de 11 ans et à tout
âge dans un milieu familial, rigoureusement
sélectionné et assumant toutes res-
ponsabilités pédagogiques*

*Loisirs culturels (conversation et devoirs,
excursions et visites) — Une méthode
éprouvée — Des moyens de contrôle
adéquats*

2bis Grand-Pont — LAUSANNE
Tél. 22 35 32

Assemblée de l'Association jurassienne de TM et RS

Elle s'est tenue à Delémont, le 28 janvier, sous la présidence de M. Jean Greppin, maître secondaire à Moutier. Fondée il y a quinze ans, l'association compte aujourd'hui 170 membres. Le nouveau comité est formé de MM. Marcel Turberg, Delémont (président), André Aubry, Courtételle (secrétaire), Sylvain Michel, Bassecourt (caissier), Albert Berberat (Bienne), Pierre Crélerot (Cormoret), Varrin (Le Bémont) et Moritz (St-Ursanne). L'assemblée discuta des cours qui pourraient être organisés en 1961, et les suggestions suivantes furent retenues : travaux des surfaces du bois, photographie, cartonnage, activité manuelle au degré moyen, perfectionnement en langue allemande. H. D.

Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire

Programme des cours prévus pour 1961

(Vœux émis à l'assemblée générale, et sous réserve de ratification par les organes compétents.)

1. **Cours d'activités manuelles au degré inférieur.** Une semaine : du 11 au 16 juillet, à Delémont. Maître ou maîtresse de cours désigné ultérieurement. (Ce cours équivaut à un véritable cours d'école active ; s'adresse principalement au corps enseignant du degré inférieur.)

2. **Cours de cartonnage.** Quatre semaines : deux en été, deux en automne. Programme des cours normaux suisses avec certificat d'aptitude à l'enseignement du

cartonnage. Le maître du cours sera désigné ultérieurement.

3. **Cours de traitement des surfaces du bois.** Quatre samedis après-midi en automne. Maître du cours : M. Roger Droz, Porrentruy.

4. **Cours de perfectionnement de menuiserie.** Une semaine : 11 au 16 juillet. Maître du cours : M. Roger Droz, Porrentruy.

5. **Cours d'allemand.** Une semaine, pendant les vacances d'été, dans l'ancien canton. Au programme : langue, conférences, excursions, visites, étude du milieu, etc. (Nos collègues de l'ancien canton — 23 participants — ont organisé avec succès un cours identique à l'E.N. de Porrentruy. Tous ont été enchantés de la semaine passée chez nous.) Même les collègues n'enseignant pas l'allemand dans leur classe peuvent envoyer leur inscription. Le lieu du cours n'a pas encore pu être fixé, à la suite de circonstances spéciales.

6. **Cours de perfectionnement de photographie.** Une semaine, à fixer, pendant les vacances d'été ou d'automne. Maître du cours : M. Marcel Farron, Tavannes.

B. Le comité fixera définitivement les lieux et dates des cours, en tenant compte du domicile ou des vœux des participants.

C. **Finance d'inscription :** Fr. 10.— pour le cours 2 (Fr. 12.— pour les non-membres) ; Fr. 3.— pour les autres cours (Fr. 5.— pour les non-membres).

D. Renseignements et inscriptions jusqu'au 10 mars 1961 au plus tard, à adresser à M. Marcel Turberg, 16, chemin des Places, Delémont.

Venez passer vos vacances et week-ends dans la plus belle région des Alpes vaudoises

Gryon Villars-Bretaye



Beaux champs de ski, nombreuses pistes de descente balisées
Téleski Bretaye-Chamossaire
Téleskis Bretaye-Chaux Ronde (2 installations)
Téleski Lac Noir-Bretaye
Télésiège Bretaye-Petit Chamossaire
Chemin de fer Bex-Villars-Bretaye

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a. Montreux

**accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution**

**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**



Vaudoise Vie

assurances vie

**La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps enseignant
secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois**

Rabais sur les assurances accidents

Partie pédagogique

En marge de la déclaration des droits de l'enfant



« L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation. » (Principe 5.)

Or, il est une catégorie d'infirmes qui réunissent, hélas ! les trois handicaps énumérés ci-dessus.

Ils ne peuvent marcher, ni souvent s'asseoir. Ils ne peuvent soutenir le poids de leur tête, ou atteindre de la main un objet désiré. Etendus sur un lit, ou attachés sur une chaise de malade, ils ne peuvent manger seuls, et certains n'ont pas acquis le mécanisme de la déglutition. Ils sont incapables de contrôler leurs sphincters, et faute d'une discipline rigoureuse de la part de leurs éducateurs, ils risquent de souiller leur longue vie durant.

Si diminués, si dépendants physiquement, ne possédant aucun moyen de s'exprimer, ni par la parole, quelquefois paralysée, ni par le geste, qui n'obéit pas aux commandes, ni par le regard, qu'ils ne peuvent diriger, ni par les mille subtilités qu'utilise la malice de chaque enfant, ils paraissent stupides aux observateurs superficiels et sont tôt classés parmi les débiles mentaux. Pourtant, ils possèdent, dans une forte proportion, une intelligence au-dessus de la moyenne, mais cette intelligence qui se réfugie dans l'expression de leurs yeux reste sans emploi, parce qu'elle n'a pour exutoire aucun des canaux habituels qui lui permettraient de s'extérioriser. Elle reste donc intérieure, comme emmurée, et ne transparaît que dans ce regard très beau de l'infirmes, qui n'est heureusement pas infirme dans le domaine secret de la pensée.

Et que doit-il penser, cet être dont l'intelligence est intacte, et qui ne peut s'en servir dans les domaines variés où il voit évoluer ceux qui l'entourent ? Il ne sait pas, lui, qu'il est un infirme moteur-cérébral, qu'une toute petite lésion dans son cerveau a détruit

les précieux rapports entre l'intelligence qui conçoit et les membres qui exécutent. Il voit seulement que le monde de chacun n'est pas son monde à lui, qu'il est exclu de l'action, en marge de la vie, à part la société, laquelle se limite pour lui à son entourage immédiat, si étrange, si différent de lui qui en dépend pourtant exclusivement.

Mais, nous savons, nous, qu'il est un de ces plus petits de nos frères que l'Amour, une fois, nous a confiés. Et nous savons qu'il ne nous est pas permis de nous désolidariser de cette tragédie, puisqu'elle est humaine et fraternelle.

Chacun de nous aurait pu être ou engendrer cette créature si émouvante dans son impuissance. Nous sommes tous responsables, et nous ne pouvons reculer devant cette responsabilité, même si elle nous dérange dans un confort chèrement acquis ou nous trouble dans l'image avantageuse que nous nous faisons de nous-mêmes.

Educateurs de tant de volées d'enfants tapageurs dont l'excès de vie et de santé nous force parfois à nous arrêter pour rassembler nos réserves nerveuses, pensons, en modérant leurs ébats, aux petits démunis qui ne pourront jamais crier leur joie de vivre ! Et, si nous le pouvons, joignons-nous avec enthousiasme à ceux qui déjà n'hésitent pas à agir en faveur de ces irrécupérables.

Mais où il y a la vie, où il y a l'être humain, il y a aussi l'espoir, et la confiance, et l'amour. Or, l'Amour a déjà résolu bien d'autres énigmes, depuis qu'il est !

« Romps les chaînes injustes, délie les liens des jugs, ne te dérobes pas devant celui qui est ta propre chair, et tu bâtiras sur les ruines antiques, tu édifieras sur les fondations antérieures, on t'appellera réparateur de brèches, restaurateur des demeures en ruines. » (Esaïe 58.)

B. Corthésy.

BIBLIOGRAPHIE

La pédagogie et les grands courants philosophiques Bogdan Suchodolski

un volume de 125 pages. Ed. du Scarabée. Paris, 1960.

Cet ouvrage a pour sous-titre : « Pédagogie de l'essence et pédagogie de l'existence ». Il est le premier d'une nouvelle collection dirigée par le professeur M. Debesse : « Faits et doctrines pédagogiques ».

L'auteur, actuellement directeur de l'Institut des sciences pédagogiques de l'Université de Varsovie, présente une explication des doctrines pédagogiques du plus haut intérêt. De Platon à Merleau-Ponty et Sartre, en passant par Thomas d'Aquin, Comenius, Rousseau, C. Marx, Durkheim et Bergson, il établit un parallèle entre les pédagogies fondées sur l'évolution de l'enfant et celles qui mettent au premier plan l'adaptation au milieu. Le but de l'éducation moderne, selon lui, étant dans un système social à l'échelle humaine, un effort créatif pour épanouir « l'essence humaine » par delà l'existence.

Affirmant sa conviction sociale, M. Suchodolski témoigne d'une largeur de vues qui force le respect. En le lisant, on n'a aucune peine à retrouver dans ce qu'il écrit, le message social de Pestalozzi et mieux

encore, peut-être, celui d'un penseur méconnu, le Zuricois Robert Seidel qui l'un des premiers, à la fin du siècle dernier, montra la nécessité d'une orientation sociale de la pédagogie préparant l'être humain à vivre dans une communauté d'êtres semblables à lui.

M. Suchodolski conclut que seule une telle pédagogie assurera « une formation de la jeunesse dans laquelle la vie et l'idéal s'uniront de façon créatrice et dynamique ». Un petit ouvrage plein de substance et qui fait penser.

R. D.

L'éducation et la rééducation graphiques, par R. Olivaux. Editions Presses Universitaires de France, 1960. 150 p., 4,80 NF.

Demandez à 30 élèves de copier le même mot et vous aurez 30 graphismes différents. Cette observation, que les maîtres font journellement, n'a rien de surprenant : en reproduisant un modèle, l'enfant y ajoute une part de sa personnalité. Mais celle-ci étant encore en formation, l'écriture de l'enfant présente des caractères fort différents de celle de l'adulte. La graphologie enfantine doit donc tenir compte de tous les facteurs éducatifs et sociaux qui contribuent à la formation de sa personnalité.

*Documentation économique***L'inflation**

Paul, jeune mécanicien français, comme tout le monde, a déjà entendu parler de ce monstre mystérieux, l'inflation. La presse, la radio lui ont révélé l'existence de ce terme étrange, et pourtant Paul, qui en subit les effets pernicieux chaque jour, ignore ce qu'il signifie.

Paul vient de toucher 6000 francs et décide d'aller en ville faire des achats. Or, en retrouvant dans un tiroir de vieilles factures, il s'aperçoit avec horreur que les deux mêmes chemises qu'il avait payées, il y a deux ans 2000 francs coûtent maintenant 2500 francs, et qu'en général toutes les marchandises ont vu leur prix majoré de 10 à 20%. On parle dans ce cas d'inflation. Celle-ci se manifeste avant tout par une hausse générale des prix, donc par une baisse du pouvoir d'achat, de la valeur de la monnaie, c'est pourquoi les économistes parlent de dévalorisation de la monnaie.

Il y a deux ans, Paul pouvait se procurer davantage de marchandises qu'aujourd'hui avec le même billet de 5000 francs. Son argent a donc perdu de la valeur. Or, nous savons que la puissance financière de Paul est constituée par sa paie mensuelle, et qu'il devra par la force des choses se contenter de faire des achats dans les limites de cette somme. C'est ce que les économistes appellent le pouvoir d'achat. Celui-ci est donc variable, puisque, avec exactement la même paie, Paul achetait il y a deux ans de 10 à 20% de plus de marchandises que maintenant.

Mais peut-être Paul est-il curieux de savoir comment et pourquoi une chose pareille est rendue possible? Il faut alors recourir à une définition qui dit que l'inflation est toute augmentation de la qualité de monnaie par rapport aux marchandises et services qui se trouvent dans le pays où elle a cours. En d'autres termes, il y a plus d'argent dans le pays que de marchandises, et de ce fait les prix montent. En effet, si une épicière n'a que trente kilos d'oranges, mais que cent personnes veulent les acheter, le prix des oranges va monter rapidement. Ce phénomène que nous connaissons tous s'appelle en jargon économique la loi de l'offre et de la demande. Il suffit maintenant à Paul de généraliser cet exemple, en remplaçant les oranges par toutes les marchandises et services, et les cent personnes par monnaie pour comprendre immédiatement les raisons profondes de la hausse généralisée des prix.

Malheureusement, l'inflation une fois déclenchée, continue d'elle-même, de son propre mouvement. Dans son langage Paul dirait qu'elle fait « boule de neige ». La hausse des prix provoque une augmentation des salaires qui à leur tour provoquent une nouvelle augmentation des prix et ainsi de suite... Ce qui explique l'emploi du terme imagé d'inflation galopante.

Essayons d'imaginer ce qui se passerait dans le cas de Paul, s'il était pris dans ce maelstrom, car il faut relever que de ce que l'on pourrait appeler une « inflation normale »!

Le pouvoir d'achat de Paul aurait, disons, baissé de moitié. Voyant que les prix montent de jour en jour, il se dira que s'il attend encore longtemps, son argent bien préciser que les exemples évoqués ci-dessus ne sera tellement dévalorisé qu'il ne pourra plus rien acheter avec. Donc il va le dépenser le plus vite possible afin d'obtenir en échange des marchandises qui, elles, seront réelles, matérielles, palpables, et qui ne s'en iront pas en fumée. Il va également se faire rembourser les 10 000 fr. qu'il a prêtés il y a longtemps déjà à son ami Jacques. Paul sera heureux s'il peut maintenant s'acheter encore deux chemises avec cette somme. Jacques, par contre, a fait une excellente affaire, car les billets qu'il rend à Paul valent beaucoup moins que ceux qu'il avait empruntés et qu'il avait à l'époque judicieusement échangés contre quatre chemises. Mais il est par ailleurs durement touché, lui aussi, car il reçoit une rente et la somme fixe qu'on lui verse chaque mois ne lui permet plus de vivre décemment.

Donc Paul constate que tout ce qui est exprimé en monnaie est dévalorisé, tandis que les gens qui possèdent des biens réels sont moins atteints par l'inflation...

Les causes de l'inflation sont très nombreuses. La plus connue résulte du fait que l'Etat injecte dans l'économie de l'argent qui ne correspond pas à des opérations productives, c'est-à-dire à la fabrication de marchandises. Ceci se produit par exemple en temps de guerre, où l'Etat doit faire face à des dépenses telles que ses ressources ordinaires se trouvent être insuffisantes et qu'il soit obligé d'émettre des billets en trop grand nombre par rapport aux besoins de l'économie nationale.

Une cause de l'inflation qui est moins connue, mais qui n'en est pas moins très fréquente de nos jours, est celle qui résulte d'une hausse des salaires sans accroissement parallèle de la production. Les salaires sont augmentés. Les prix vont suivre cette augmentation, devant la hausse des prix les salariés vont réclamer, de nouveau, une augmentation, et ainsi de suite, et l'on retombe dans le cercle vicieux qui est la caractéristique de toute inflation, quelle que soit sa cause.

Dans l'Histoire, nous trouvons de nombreux exemples d'inflation. Elle est la suite inévitable d'une guerre, ainsi en Allemagne, en 1923, il ne fallait pas moins d'un timbre d'un milliard de marks pour affranchir une lettre!

Aujourd'hui, l'inflation est un phénomène très généralisé dans le monde, et aucun pays ne peut se vanter d'y échapper complètement. *Pierre-E. Mandl.*

*Encore un chapitre du nouveau livre d'exercices de vocabulaire***Le livre**

1. Remplace les verbes entre parenthèses par un nom appartenant à la même famille :

L'éditeur qui a lancé le livre format poche à (couvrir) en papier glacé a réalisé la (brocher) la plus vendue du moment. Sur la première page d'un livre s'étale le (titrer). J'ai réussi, en quelques mots, à vous donner l'essentiel de son discours ; cet abrégé, ce (résumer)

vous permettra de vous faire une opinion. Pierre lit avec avidité tous les livres qui lui tombent sous la main, c'est un (lire) assidu. Petite Raymonde lit sans prononcer les mots et cette (lire) silencieuse la met en joie. Plusieurs opérations sont nécessaires pour que le typographe puisse passer de la (composer) à l' (imprimer) d'un texte. Le relieur qui aime son métier peut

produire des chefs-d'œuvre en (relier) d'art. La reproduction en couleur permet d'agrémenter les textes de dessins, d'illustrer) remarquables. Les enfants aiment bien lire des histoires, des (réciter) d'aventures ; les (conter), bien que d'une autre époque, ont toujours la grande vogue. Cet écrivain mettait son éditeur dans l'embarras car il avait une (écriture) illisible et compliquée.

Ce journal tire à 30 000 exemplaires, c'est un fort (tirer). Nous avons assemblé ces lois en un (recueillir) pratique. La (poétiser) est l'art d'écrire en vers. J'ai reçu pour cadeau un petit coffret qui contenait tout ce qu'il fallait pour écrire : cette (écriture) trône maintenant sur mon bureau. Certains (éditer) se sont spécialisés dans l' (éditer) de luxe à tirage limité. Alexandre Dumas père, comme (écriture), était payé à la ligne.

2. Remplace les noms entre parenthèses par un verbe appartenant à la même famille :

(Écrivain) un roman. (Résumé) un chapitre. J'ai (lecteur) ce livre avec attention. (Consultation) un dictionnaire.

(Recueil) les propos d'un savant. (Reliure) un livre (brochure). (Impression) en italiques. (Poésie) un lieu. La première édition est (épuisement). (Edition) tout l'œuvre d'un écrivain. (Fourre) ses livres avec soin.

3. Remplace les points par un mot appartenant à la famille de poète. Radical : poé, épo, opé :

Une œuvre . . . Victor Hugo, Baudelaire, Leconte de Lisle sont des . . . appartenant à différentes écoles littéraires. Colette était . . . à ses heures. Écrire « encor » de cette manière est juste . . . Écrire un . . . épique. Des règles très strictes régissent la . . . Victor Hugo a essayé d'écrire une grande . . . : « La légende des siècles ». Brouhaha, tohu-bohu, glou-glou, drelindrelin sont des . . . Ma mère, quand j'étais petit, me chantait, pour m'endormir, une chanson triste, une douce . . ., que j'aimais beaucoup et dont je n'ai jamais retrouvé l'origine.

4. Emploie correctement les mots appartenant à la famille de lire :

Posséder une . . . courante est indispensable. Un . . . assidu. Une . . . de géographie. Une . . . de timbres. Un . . . de nouvelles. Une . . . d'œuvres poétiques forme ce que l'on appelle une anthologie. J'ai . . . ce roman qui m'avait passionné. Une . . . nordique, celle de Nils Olgerson. Bayard avait la réputation . . . d'être un chevalier sans peur et sans reproche. Il était doué d'une . . . brillante qui en faisait une sommité dans le domaine de la cybernétique. Un être . . . et borné. On parle d'une carrière . . . par opposition à une carrière manuelle. San Michele était le lieu de . . . où le romancier-médecin Axel Munthe aimait à se rendre. « Faites . . ., docteur, le malade est à l'article de la mort ! » L'enfant et les . . ., une œuvre musicale de Ravel sur un texte de Colette. Une main . . . a détruit les idoles du temple. Cet accident est dû à une . . . impardonnable de l'ouvrier responsable.

5. Donne pour chaque phrase un nom qui se rapporte aux différentes parties du livre :

Est en général dorée. Est composé de deux pages. Sert à marquer la page. Est de carton, de toile ou même de cuir. Le livre nous le montre quand il est dans la bibliothèque. Est synonyme d'endroit et d'envers. Saute aux yeux dès la première page. Donne le numérotage des matières. Son homonyme se fait souvent enlever par le chirurgien.

6. Remplace les points par un mot de la famille de livre formé à partir du latin « liber » :

Le . . . de la « Flûte enchantée » a été écrit par Schikaneder, un . . . de bien peu de talent. Un . . . est un écrit injurieux, généralement assez court. Le . . . de l'en-tête de votre lettre n'est pas exact. J'ai fait graver un . . . que je colle à l'intérieur de mes livres de valeur. Nous n'avons plus cet exemplaire en . . . Le métier de . . . est complexe mais intéressant. Les autodidactes ont en général une culture par trop . . .

7. Même exercice mais à partir de la racine grecque « biblion » :

Une . . . municipale permet de lire à peu de frais. « Le poste de . . . à l'université est mis au concours. » Les récits . . . de l'Ancien Testament. Ce livre a également été édité sur du papier . . . extra-mince. Il ne faut pas confondre un . . ., celui qui connaît les livres, leurs éditions, leurs prix, avec un . . ., celui qui écrit l'histoire de la vie d'un individu. Il existe d'excellentes . . . de compositeurs célèbres écrites par des écrivains connus.

8. Remplace les points par un synonyme du mot écrivain et dont voici la liste : femme de lettres, auteur, littérateur, écrivain.

Voltaire, un grand . . . du XVIII^e siècle. Une collection destinée à faire connaître les bons . . .

Parmi les . . ., peu sont aussi connues que Colette, tant par sa manière d'écrire que par l'originalité de sa pensée et la richesse de son vocabulaire. Parmi les . . . contemporains, certains, comme Claudel, ont eu bien de la peine à s'exprimer dans une langue claire, intelligible pour tous.

9. Remplace le nom entre parenthèses par un autre nom appartenant à la même famille mais indiquant le lieu où il travaille ou le travail qu'il accomplit : Une (éditeur) de luxe. Une (imprimeur) populaire. La dernière (éditeur) de ce roman.

Il était connu comme pamphlétaire pour ses (écrivain) virulents. Une (libraire) bien achalandée. La (poète) lyrique. Un (conteur) merveilleux. La (lecteur) phonétique.

10. Complète le texte suivant par des mots appartenant au vocabulaire du livre :

Signer le . . . d'or. Un . . . de souvenirs. Un livre avec des . . . en couleurs. Quand on veut connaître l'orthographe d'un . . ., il faut consulter le . . . Une œuvre en six . . .

Un . . . de bons mots. J'ai vu une coquille à la deuxième ligne du troisième . . . de la . . . sept. Tous les chapitres et leur numérotage sont notés en fin de volume à la . . . Voici l' . . . du roman qui a obtenu le dernier prix . . . Un journal à fort . . . Cet . . . va être réédité car il est . . .

11. Remplace les mots entre parenthèses par un adjectif, appartenant à la même famille :

Il n'a appris que par les livres, son instruction a été purement (livre). Il a cité exactement ses propos ; ce sont, je puis vous le garantir, ses paroles (texte). Ce que je vous conte là est purement (anecdote), ce n'est qu'un fait piquant, curieux et peu connu. Il y a de grosses inégalités dans l'œuvre (poète) de Victor Hugo. J'ai retrouvé les textes (écrits à la main) d'un auteur inconnu. Une écriture parfaitement (lire) est un signe de politesse vis-à-vis de la personne à qui l'on écrit.

12. Groupe deux par deux les mots se rapportant à la même idée :

Le conte, les pages, relié, un volume, les images, un

livre, un auteur, le récit, un imprimeur, un écrivain, les illustrations, un éditeur, les feuillets, broché.

13. Remplace les points par un synonyme du mot anecdote et dont voici la liste : légende, conte, récit, anecdote, histoire, fable, historiette.

Mme de Sévigné à conté de nombreuses . . . sur la cour de Louis XIV. J'aime beaucoup les . . . de fées. Les . . . de La Fontaine. Le diminutif d'. . . est . . . Le monde grec fourmille de . . . merveilleuses sur les dieux de l'Olympe. Les garçons lisent avec plaisir les . . . d'aventures.

Orthographe :

14. Accorde comme il convient les verbes entre parenthèses :

Pourquoi (composer) sur ce sujet ? Pourquoi (composer)-vous sur ce sujet ? Ces ouvrages ont été remar-

quablement (composer). Qu'(imprimer — futur)-nous ? Nous (éditer — imparfait) pour la troisième fois le même ouvrage. Si nous avons du papier, nous (fourrer) nos livres. Nous (fourrer) chaque année nos livres.

Il faut que vous (consulter) régulièrement le dictionnaire. Il faut que nous (relier) ces deux exemplaires. Quand (signer)-vous le bon à (tirer) ?

15. Accorde comme il convient les adjectifs entre parenthèses :

La lecture (silencieux). Ecrire des contes (merveilleux). De (nombreux) ouvrages (épuisé). Un (beau) album.

Une présentation en lettres (capital). Une poésie (discret) et attachante. Une poète de la vague (nouveau).

La mesure des pentes

Quel est tout d'abord le principe adopté pour indiquer le degré d'inclinaison d'une pente ?

On exprime cela en pour cent en ayant pour base 100% l'horizontale, et 100% une inclinaison de 45°, ce qui revient à dire 100 m. de montée sur une distance horizontale de 100 m.

Estimation visuelle : Nous estimons les pentes et déclivités d'une façon trop forte en général, à vue d'œil. C'est pourquoi nous nous souviendrons de ces quelques points de repère.

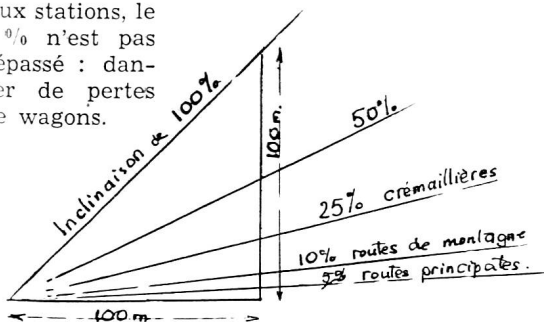
Pentes naturelles, c'est-à-dire pentes qui se forment quand il y a éboulement.

- Sable ou gravier sec . . . 70 %
- Sable mouillé 46 %
- Eboulis, gravats 96 %

Pentes des voies ferroviaires

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| Téléphériques . . . 100 % | Trains max. |
| Crémaillères . . . 25 % | Trains à 5 % |
| Trams 10 % | voie étroite . . . 4 % |

Aux stations, le 2 % n'est pas dépassé : danger de pertes de wagons.



Pentes des routes

	Routes principales	Routes secondaires
En plaine	5 %	8 %
En montagne	8 à 10 %	10 à 12 %

Les vieilles routes sont souvent trop raides (au Saint-Bernard, route de Napoléon, par exemple).

Les talus des routes ont au plus 66 %.

Par la carte : Voici quelques indications pour une évaluation facile des pentes d'après la carte.

Distance séparant deux courbes	Pente en %	
	1 : 25 000	1 : 50 000
0,5 mm	80	120
1,0	40	60
1,5	27	40
2,0	20	30
2,5	16	24
3,0	13	20
3,5	11	17
4,0	10	15

Exercices : Dessiner sur une carte Siegfried n'importe quel projet de route avec une pente constante de 8 % par exemple.

Se placer devant des pentes connues et les comparer aux cartes Siegfried et Dufour, avec des contrées inconnues.

Déterminer en pour cent la pente d'une route au moyen de la carte.

Par le rapporteur : tel celui décrit dans l'« Educateur » no 38 sur lequel on remplacera les degrés par les %.

J.-J. Dessoulavy.

POÈMES

Si tu veux voir un vase

Si tu veux voir un vase aux belles formes naître
Suis-moi dans l'atelier jusqu'à cette fenêtre
Où l'ébaucheur travaille assis devant le jour.
Il jette un pain de terre onctueux sur son tour,
Le mouille, et, résistant à l'effort du mobile,
Elève entre ses mains la frissonnante argile.
D'un pouce impérieux il attaque en plein cœur,
La creuse et la façonne au gré de sa vigueur.
Regarde, sous l'active étreinte qui la guide,

Le vase épanouir sa grâce encor liquide.
Tandis qu'il l'arrondit de la paume au-dehors,
Ses doigts joints et courbés en polissent les bords.
L'argile cependant, sans relâche arrosée,
Comme un miroir voilé reflète la croisée.
Souple et svelte, le col jaillit des flancs égaux ;
Il chemine en faisant onduler ses anneaux.
Menée au plus haut point déjà, sa tige molle
Expire, et le potier la renverse en corolle.
Le tour s'arrête. Alors, et prenant un répit,
L'humble maître, content de son œuvre, sourit.

Problèmes pour élèves de 10 à 11 ans

1re série

1. Combien y a-t-il de nombres entiers formés de 2 chiffres ? Quel est le premier ? Quel est le plus grand ?
2. Classez par ordre de grandeur décroissante les nombres impairs formés de 3 mêmes chiffres.
3. Ecrivez les nombres de 3 chiffres dont celui des unités soit 9 et celui des centaines 4.
4. Ecrivez les nombres impairs formés de 3 chiffres, dont celui des centaines soit 2 et celui des dizaines 4 fois plus grand que celui des centaines.
5. Donnez 5 exemples de nombres de 3 chiffres dont celui des unités soit le tiers de celui des centaines.
6. Ecrivez tous les nombres que l'on peut former avec les chiffres 7, 4 et 9, puis
 - a) Classez ces nombres par ordre de grandeur croissante (ou décroissante) ;
 - b) Faites la différence entre le plus grand et le plus petit ;
 - c) Classez par ordre de grandeur croissante (ou décroissante) les nombres impairs qu'on a pu former avec ces 3 chiffres ;
 - d) Calculez de combien le plus grand nombre pair formé avec ces mêmes chiffres surpasse le plus petit nombre pair formé avec ces chiffres 7, 4 et 9.
7. Combien faut-il de chiffres pour écrire, sur un calendrier, la date de tous les jours du mois d'avril ?
8. Le premier jour du mois de mars est un vendredi. Combien faudra-t-il de chiffres rouges pour écrire, sur un calendrier, la date des dimanches de ce mois ?
9. Combien faut-il de chiffres pour numéroter les 28 pages d'une brochure ?
10. Dans la numérotation des pages 84 à 200 d'un livre,
 - a) Combien de fois écrit-on le chiffre 1 ?
 - b) Combien utilise-t-on de chiffres en tout (pages 84 et 200 comprises) ?

V. Lyon.

Problèmes pour élèves de 10 à 11 ans

2e série

1. Le total de 2 nombres est 701. Quels peuvent être ces 2 nombres ?
Donnez 3 exemples :
 - a) de nombres quelconques,
 - b) de 2 nombres dont le petit soit formé de 2 chiffres,
 - c) de 2 nombres pris dans la 4e centaine.
2. Que devient ce total de 701
 - a) si l'on ajoute 129 au grand nombre ?
 - b) si l'on diminue le petit de 214 ?
 - c) si l'on augmente le petit de 87 et si l'on ôte 36 du grand ?
 - d) si l'on double chacun des 2 nombres ?
3. La différence de 2 nombres est 204. Quels peuvent être ces deux nombres ?
Donnez 3 exemples
 - a) de 2 nombres impairs,
 - b) de 2 nombres pairs,
 - c) de 2 nombres dont le grand soit formé de 3 mêmes chiffres impairs.
4. Que devient cette différence de 204
 - a) si l'on ajoute 48 au grand nombre ?
 - b) si l'on augmente le petit de 19 ?
 - c) si l'on diminue le grand de 34 ?
 - d) si l'on augmente le grand de 16 tout en diminuant le petit de 27 ?

4. Un lapin vaut davantage qu'un poulet, mais moins qu'un canard. Quels peuvent-être alors le prix d'un canard et celui d'un lapin, si 3 paires de poulets valent 48 fr.?

5. De combien le triple de 89 surpasse-t-il ce nombre 89 augmenté de 110?

6. André a 13 billes de plus que Jean, et Jean a 18 billes de moins qu'Emile. Lequel en a le plus?

7. Trois échelles ont des échelons distants de 3 dm. Robert part du sol, gravit 17 échelons puis descend de 3. Louis était sur le 11e. Il descend de 5 puis remonte de 9. César, qui était 7 échelons plus haut que Louis, au départ, descend de 9, puis de 3 échelons, et remonte de 8. Lequel est alors le plus haut? A quelle hauteur sont chacun des garçons, si le 1er échelon est à 4 dm. du sol?

8. Une maison de 6 étages est moins haute qu'une autre de 5 étages. Comment cela se fait-il?

9. André a 18 billes de plus qu'Henri et 7 de moins que Jean. Combien en ont-ils ensemble, s'il manque 3 billes à Henri pour en avoir 30?

10. Un ouvrier reçoit un salaire de 175 fr. par semaine. Un autre travaille 9 h. par jour, du lundi au vendredi, et a congé samedi matin. Que faut-il encore connaître pour pouvoir dire lequel des deux ouvriers est le mieux payé?

11. Papa dépense 7 fr., puis il dit : « Si j'avais dépensé le double, il me resterait 46 fr. » Combien avait-il tout d'abord?

12. $901 - 126 = 126 - 126 - 126 - 126 - 126 - 126$
 $- 126 =$

Remplacez ces 7 soustractions par 2 autres opérations.
V. Lyon.

e) si l'on ôte 46 du grand tout en augmentant le petit de 78? (faire des dessins)
 f) si l'on triple les 2 nombres?

5. La différence entre 2 nombres est 7 douzaines. Quel est le plus grand, sachant que le petit vaut 35 de moins que leur différence?

6. Au double d'un nombre, on ajoute le produit de 7 par 19. Il manque alors 69 pour faire 1000. Quel est ce nombre?

7. De combien le nombre qui précède 438 est-il inférieur à celui qui suit 700?

8. Le nombre auquel je pense est la moitié de la différence entre 34 dizaines 9 unités et 801. Quel est ce nombre?

9. Si l'on ajoute 29 au double d'un nombre, on obtient 193. Quel est ce nombre?

10. La moitié du triple d'un nombre est 54. Quel est ce nombre?

V. Lyon.

Problèmes pour élèves de 10 à 11 ans
3e série

1. Henri fait 5 pas pendant que René en fait 7. Combien René fait-il de pas pendant qu'Henri en fait 480?

2. En 1 jour, 50 plâtriers gagnent plus que 56 maçons. Comment expliquer cela? (Deux réponses.)

3. Une paysanne possède 19 poules, des lapins et des canards. Ces bêtes ont en tout 120 pattes et 33 becs. Combien y en a-t-il de chaque espèce?

DOCUMENTATION SCOLAIRE

M. Morier-Genoud, Veytaux-Montreux

1. La *Guilde de documentation* est à la disposition de tous les enseignants, abonnés ou non.
2. Les abonnés reçoivent toutes les nouvelles publications, groupées en deux envois par année, en général.
3. Un versement unique de 5 francs — pas obligatoire — donne droit à une réduction de 10% sur ces envois semestriels, mais non sur les commandes individuelles.
4. Pour la Suisse, prière de ne pas envoyer d'argent d'avance, mais utiliser le bulletin de versement joint à chaque envoi. Les frais de port sont facturés pour les commandes inférieures à 20 francs.
5. On s'abonne par simple carte postale. Les personnes nous avisant de leurs changements d'adresse facilitent notre tâche.

La *Guilde* met à votre disposition le matériel dont nous vous donnons la liste :

* indique une fin d'édition

3. L'Amérique du Nord (réédition), 1 fr.
4. Donndur, enfant des cavernes (réédition), 1 fr. *
11. Nos fruits, une richesse nationale (réédition), 1 fr.
12. Le style baroque, 50 c. *
21. Des cavernes aux cathédrales, avec 16 fiches de dessin, (réédition), 2 fr. 50.
24. Ancienne Diète et l'Assemblée fédérale, 1 fr.
25. Le cordonnier (réédition), 1 fr.
26. Le style affectif, 1 fr. *
27. Au temps des cavernes, avec 16 fiches de dessin (réédition), 2 fr. 50.
31. Choix de problèmes pour grands élèves (réédition), 1 fr.
35. La vie au moyen âge, 1 fr.
36. Au temps des lacustres (réédition), 1 fr.
37. Le cirque (réédition), 1 fr. 20 *.
39. Le canton de Bâle (réédition), 1 fr.
41. Afrique (réédition), 1 fr.
42. De la pirogue au paquebot (réédition), 1 fr.
43. Pyramides et désert. L'oasis, 1 fr.
45. Fjord, 1 fr. *
48. Memento grammatical et carnet d'orthographe (réédition), 2 fr. 20.
49. Arithmétique, admission à l'école normale de Lausanne (réédition), 1 fr.
50. Analyse de textes, degré supérieur (réédition), 1 fr.
51. La paix d'Aarau, 1 fr.
52. La technique du calcul en 2e année primaire, 1 fr.
53. La Belgique, 1 fr.
54. Les Helvètes, avec 10 fiches de dessins, 2 fr.
55. Pour mieux connaître les animaux (avec 10 fiches de dessins), 3 fr. 90.
56. Problèmes de physique, 25 fiches avec solutions, 3 fr. 60.
57. Canton des Grisons, 1 fr.
58. Procédés de calculs et problèmes variés, 1 fr.
59. Pour classer la documentation, 1 fr. 20.
60. Exercices de grammaire (réédition), 2 fr. 40.
61. Afrique du Nord, 1 fr.
62. Pour Noël, 12 saynètes, 1 fr. 50.
63. Volcan, 1 fr.
64. L'Asie, 1 fr.
65. Observation (1re série), 1 fr.
66. 10 000 fois sans microscope, 1 fr.
67. Enquête confirmant la valeur universelle d'un programme d'orthographe d'usage pour les écoles primaires. Programme d'orthographe d'usage pour les 8e et 9e années d'école primaire, 1 fr. *
68. Dictées pour le degré inférieur, 1 fr.
69. Observations 2e série, 1 fr. 20.

70. Géographie universelle. Réponse aux questionnaires du manuel Rebeaud, 3 fr. 30.
 71. Châteaux vaudois, 22 fiches, 2 fr.
 73. Memento d'instruction civique, 1 fr. 50.
 74. Trente-deux fiches de lecture (degré moyen, livre vaudois), 1 fr. 30.
 75. Deux cents dictées, 8e et 9e années, 3 fr. 50.
 76. Examens E. N. Lausanne, explications de textes, épreuves et arithmétique, 1954-1960, 1 fr.
 80. Poésies de Noël pour petits et grands, 3 fr. 50.
 101. Cent vingt-sept fiches pour l'étude des fractions ordinaires (réédition), 5 fr.
 102. Cent quatre-vingt-quatre fiches d'orthographe pour les degrés moyen et supérieur (réédition), 4 fr. 20.
 103. Dix-huit fiches de conjugaisons (réédition), 50 c.
 104. Vingt-quatre feuillets « Educateur » pour fiches d'orthographe (degrés inférieur, moyen et supérieur, 1 fr.
 105. 120 fiches pour l'étude des surfaces, 6 fr. 50.
 106. Vingt-quatre vues aériennes, 2e série, 6 fr. 50.
 107. 102 fiches de géométrie U.I.G., 4 fr.
 108. L'Eglise, des premiers pas au moyen âge, quarante fiches, 2 fr. 50.

Fiches de géographie de l'U.I.G. :

- | | |
|--|--|
| 109. Suisse, généralités (11), 1 fr. ; | 72. Les maisons suisses, 15 feuillets, 21 gravures, 11 photos, 1 fr. 80. |
| 110. Jura (17), 1 fr. 70 ; | 146. Silhouettes caractéristiques de villes suisses. 21 fiches, 2 fr. |
| 111. Plateau (22), 2 fr. ; | 155. Europe, généralités (16 fiches), 1 fr. 60. |
| 112. Alpes (21) (réédition), 2 fr. ; | 156. Suisse : croquis panoramique (16), 1 fr. 60. |
| 113. La houille blanche (21), 2 fr. ; | 157. Péninsule Ibérique (25), 2 fr. 20. |
| 114. Navigation (22), 2 fr. ; | |
115. La Suisse en mots croisés, 25 grilles (réédition), 1 fr. 20.
 116. Nouveaux mots croisés scolaires, 25 grilles (réédition), 1 fr. 20.
 117. Problèmes graphiques pour le degré moyen, cinquante-six fiches (réédition), 1 fr. 50.
 118. Pas à pas, problèmes pour le degré moyen, trente fiches graduées, 1 fr. 20.
 119. Dix fiches de travaux pratiques (trav. man.), 1 fr. a) pour petits, b) moyens et c) grands.
 120. Le maître éducateur, brochure, 1 fr. *
 129. Numéro de l'Educateur : Le canton de Vaud, 50 c. *
 Tableaux didactiques (format 84 × 59), à 3 fr. l'ex. :
 131. La dent — 132. L'appareil digestif — 133. Le crâne — 134. L'œil.
 Clichés : 1 fr. pièce montée ; 0 fr. 50 non montée : Gros de Vaud et Jorat : quatre clichés — Vaud : La Côte, huit clichés — Lavaux, sept clichés — Le Nord, six clichés — Vallée de Joux, six clichés — Vallée de l'Orbe, six clichés — Lausanne, neuf clichés — Région d'Aigle, six clichés — La Venoge, cinq clichés — Pays-d'Enhaut, cinq clichés — La Broye, neuf clichés — Riviera, huit clichés.
 Suisse : Lucerne, sept clichés — Fribourg, neuf clichés — Uri-Glaris, neuf clichés — Berne, onze clichés — Neuchâtel, six clichés — Tessin, dix clichés — Valais, douze clichés — Zurich, neuf clichés — Saint-Gall/Appenzell, neuf clichés — Grisons, neuf clichés. — Bâle, huit clichés — Argovie, huit clichés — Schwyz/Zoug, sept clichés — Genève, quatre clichés — Soleure, sept clichés — Thurgovie, cinq clichés — Afrique, neuf clichés.
 137. La clé des champs (plan, carte, boussole, 114 clichés, 131 exercices), 4 fr. 20.
 138. Jeux de lecture (1re partie de Mon premier livre), 2 fr. 75, écriture vaudoise.
 139. Jeux de lecture (2e partie de Mon premier livre), 7 fr., caractères d'imprimerie.
 140. Trente-huit feuillets orthographe aux degrés inférieur et moyen. 1 fr. 50.
 142. Huit feuillets problèmes pour élèves avancés de 10 à 12 ans, 50 c.
 143. Quatre-vingts fiches pour enseigner la première dizaine, 1 fr. 40.
 144. Quinze mots croisés histoire et cinq mots croisés histoire générale, 1 fr. 20.
 145. Capitales européennes et géographie mondiale, 1 fr. 50.
 147. Guide pour l'emploi du matériel expérimental vaudois, 5 fr. 70.
 148. Croquis d'histoire suisse, 40 fiches, 2 fr.
 149. A. La Bible enseignée, tome I, brochure et 23 fiches, 3 fr.
 B. La Bible enseignée, tome II, brochure et 30 fiches, 4 fr. 80.
 150. Vocabulaire : Animaux. 43 fiches-questions, 1 fr. 80.
 151. Vocabulaire : Animaux. 43 fiches-réponses, 1 fr. 80.
 152. Allemand, 36 fiches, série 2, thèmes et versions, 1 fr. 80.
 153. Allemand, 16 pages exercices complém. pour 3e année, 30 c.
 154. 56 fiches de calcul, 2e année, 3 fr.
 158. Poèmes choisis (150), 11 à 15 ans, 3 fr. 50.
 159. Fiches de problèmes 2e année, 1 fr. 50.



du...

Suchard

c'est si bon...

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8, Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

PAPETERIE de ST-LAURENT

Charles Krieger

RUE ST-LAURENT 21

Tél. 23 55 77 **LAUSANNE** Tél. 23 55 77

Satisfait au mieux :
Instituteurs - Etudiants - Ecoliers

**LE
DÉPARTEMENT
SOCIAL
ROMAND**

des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à



LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurant de l'Ancre, rue de Lausanne 34

NEUCHÂTEL

Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

MORGES

Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

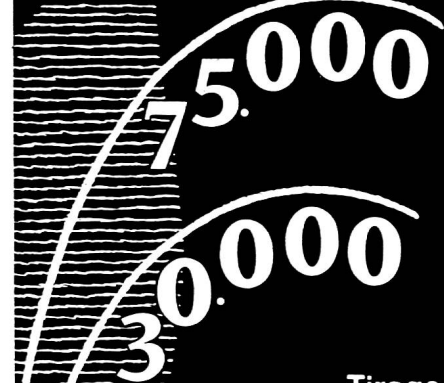
MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE

Restaurant D.S.R., place de la Gare

1 billet gagnant sur 5



Tirage
vendredi 3 mars

loterie romande



AUORE
Ecole d'institutrices
de jardinières d'enfants
fondée en 1926

Jardin d'enfants 3 à 5 ans
Classes préparatoires 6 à 10 ans



Allie la pratique
à la théorie
Dir.: Mme et Mlle LOUIS
ex-prof. Ecole Normale,
diplômées Université

LAUSANNE
rue Aurore 1
Tél. 23 83 77

Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J.A.
Montreux 1